



Critère 2.4 **Prise en Compte des Situations de Handicap**

Objectif

L'objectif de ce document est de démontrer l'engagement du Centre de formation BOLBEC auto-école à prendre en compte les besoins spécifiques des élèves en situation de handicap, en adaptant les supports pédagogiques et en proposant des modalités d'accompagnement appropriées, que ce soit en interne ou par le biais de partenariats spécialisés.

1. **Identification des Besoins et Modalités de Prise en Compte du Handicap**

Lors de l'inscription et du positionnement initial, l'élève est invité(e) à signaler tout besoin spécifique en raison d'un handicap. L'auto-école s'engage à évaluer et à prendre en compte chaque situation de handicap en identifiant les **besoins de compensation** au niveau pédagogique, matériel, technique, et humain.

Supports utilisés pour identifier les besoins :

- **Fiche d'admission** : Inclus un volet pour identifier les besoins spécifiques de chaque élève.
- **Entretien de prise en charge** : Lors de l'entretien initial, l'enseignant discute des éventuelles adaptations nécessaires pour un suivi optimal.
- **Document de positionnement initial** : Consigne les besoins identifiés et les modalités d'accompagnement adaptées.

2. **Compensations Pédagogiques**

Pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap, **l'auto-école adapte les méthodes pédagogiques** afin de garantir une formation efficace et respectueuse des spécificités de chacun.

- **Supports pédagogiques adaptés** : Utilisation de supports visuels, audiovisuels en fonction du handicap (par exemple, le code de la route sur powerpoint pour les DYS).
- **Temps de formation supplémentaire** : Possibilité de prévoir des sessions de formation plus longues ou plus fréquentes en fonction de l'assimilation des connaissances et des besoins spécifiques.
- **Adaptation du rythme d'apprentissage** : Les cours peuvent être personnalisés en fonction des besoins de chaque élève, en intégrant davantage de temps pour les exercices de compréhension et d'évaluation.
- **Méthode d'enseignement adaptée** : Si nécessaire, ex : le canal visuel

3. Compensations Matérielles et Techniques

L'auto-école propose certains **équipements et matériels spécifiques** pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap..

- **Supports techniques** : Si l'élève nécessite des aides spécifiques (comme des dispositifs d'aide à la conduite), l'auto-école s'efforce d'orienter l'élève vers un fournisseur approprié.

4. Accompagnement Humain

L'**enseignant** de conduite est formé pour adapter son approche et sa communication aux besoins des élèves en situation de handicap. Cependant, lorsque le handicap demande un accompagnement humain spécialisé, l'auto-école met en place les actions suivantes :

- **Accompagnement par un assistant pédagogique** : En cas de handicap nécessitant une aide supplémentaire, l'élève peut être accompagné par un assistant personnel (en accord avec les ressources disponibles).
- **Encadrement renforcé** : Prévoir un temps de préparation ou de débriefing supplémentaire en fin de session pour consolider les apprentissages.

5. Partenariats avec des Structures Spécialisées

Dans le cas où l'auto-école ne dispose pas des moyens techniques ou humains pour répondre aux besoins spécifiques d'un élève en situation de handicap, elle s'engage à **l'orienter vers une structure spécialisée** ou à travailler en **partenariat avec des organismes dédiés**.

Modalités d'accompagnement externe :

- **Partenariat avec des auto-écoles spécialisées** : L'auto-école collabore avec des structures équipées pour les formations adaptées, telles que [Nom de l'Auto-école partenaire].
- **Référencement vers des organismes spécialisés** : Orientation des élèves vers des organismes ou des auto-écoles reconnues pour leur expertise dans la formation des personnes handicapées (ex. : organismes de réadaptation, centres spécialisés).
- **Suivi et accompagnement dans la recherche d'une structure** : L'auto-école aide l'élève à trouver une structure appropriée et reste disponible pour un suivi de sa progression.

6. Modalités de Suivi

Suivi régulier :

- L'enseignant ou le référent pédagogique tient à jour une **fiche de suivi** pour chaque élève en situation de handicap, consignant les adaptations mises en place et les progrès réalisés.

- Des **points réguliers avec l'élève** sont organisés pour ajuster le parcours si nécessaire.

Traçabilité et archivage :

- Les dossiers des élèves en situation de handicap sont archivés de manière sécurisée et incluent les adaptations effectuées ainsi que les comptes rendus d'entretien et de suivi.

Engagement de l'Auto-école

L'auto-école BOLBEC s'engage à :

- Assurer un environnement d'apprentissage inclusif, sécurisé, et respectueux des besoins spécifiques de chaque élève.
- Adapter les moyens pédagogiques, matériels, techniques, et humains pour garantir une formation optimale aux personnes en situation de handicap.
- Orienter, le cas échéant, vers une structure spécialisée pour les personnes nécessitant un accompagnement spécifique.

Signatures :

- Nom et signature du Responsable de l'Auto-école : _____
- Date : _____